

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Conseil pratique

Pour bien préparer le départ en formation des salariés, prenez contact le plus tôt possible avec l'organisme de formation afin d'organiser leurs inscriptions.



1 Vous choisissez l'action ou le parcours de formation (consultez la plaquette **100% FORMATION** ou le site www.agefospme-cgm.fr).



2 Vous contactez directement l'organisme de formation concerné pour planifier le départ en formation (coordonnées uniquement sur le site www.agefospme-cgm.fr).



3 Vous envoyez le bulletin d'inscription dûment rempli à l'organisme de formation. Un bulletin par action est téléchargeable sur www.agefospme-cgm.fr (rubrique "Entreprise", page **100% FORMATION**).

Qui peut bénéficier de **100% FORMATION** ?

Les salariés des entreprises de la Communication Graphique et des Multimédias s'étant acquitté de leurs contributions formation auprès de AGEFOS PME - CGM (exclusivement réservé aux entreprises de moins de 50 salariés).

Quel financement ?

Les coûts pédagogiques des actions **100% FORMATION** sont entièrement et directement pris en charge par AGEFOS PME - CGM.

Comment s'inscrire ?

L'entreprise peut inscrire un ou plusieurs salariés à une formation ou à un parcours de formation (plusieurs actions).

Modification ou annulation d'une formation :

Le descriptif des actions du dispositif est établi à titre indicatif. AGEFOS PME - CGM et l'organisme de formation se réservent la possibilité d'annuler, de reporter une session, selon le nombre de participants ou d'en programmer de nouvelles, dans la limite des places disponibles.



55 rue Ampère - 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 89 89
Fax : 01 44 01 89 73
www.agefospme-cgm.fr

Établissement du siège national d'AGEFOS PME
dédié aux secteurs de la Communication Graphique
et des Multimédias
AGEFOS PME, 187 Quai de Valmy - 75010 Paris